



# GATINEAU

L'importance des déclencheurs propres  
à une région

*Par Anastasia Rogaeva & Sophie Guilbault*

## LA SCIENCE

Des épisodes de chaleur accablante plus longs et plus sévères auront une incidence sur la santé des Canadiens, à moins que davantage d'efforts sont déployés en matière d'adaptation. Il est important que les autorités sanitaires partout au pays créent des protocoles d'avertissement afin de se préparer en vue de ces épisodes, étant donné qu'il existe une corrélation entre les températures élevées, la hausse de la mortalité et l'incidence des maladies. Cette corrélation est particulière à une région et elle peut varier en fonction de la durée et de la gravité d'un épisode. D'autres facteurs, comme la vulnérabilité d'une population et sa capacité à s'adapter à la chaleur accablante, peuvent influencer sur la réaction d'une population lorsque la température est élevée. La mise en place de déclencheurs régionaux ou communautaires permet de mieux répondre aux besoins particuliers d'une collectivité lors d'épisodes de chaleur accablante.

Des déclencheurs d'avertissement de chaleur devraient tenir compte de l'incidence des changements sur le plan de l'intensité et de la durée d'un épisode de chaleur accablante sur la mortalité et la morbidité dans une collectivité particulière. Habituellement, les déclencheurs sont des mesures particulières à une collectivité découlant d'au moins un paramètre météorologique (p. ex. température, humidité) qui devrait être en vigueur une journée ou plus.

## L'ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR

Gatineau a mis en place un plan pour évaluer et atténuer les risques pour la santé en raison d'une possibilité accrue d'épisodes de chaleur accablante au Canada. Le plan se fonde sur les leçons retenues par Montréal, ainsi que des lignes directrices de la province du Québec. Il a été élaboré dans le cadre d'un partenariat entre la province du Québec et les organismes de santé de la région du sud qui ont déterminé des seuils particuliers à une région lorsque des taux supérieurs de mortalité et de morbidité ont été observés. Les organismes de santé ont ensuite utilisé ces seuils pour établir des déclencheurs locaux pour les régions du Québec les plus susceptibles d'être touchées par une vague de chaleur.

## L'APPROCHE

Les seuils de température et d'humidité associés à différents niveaux d'alertes en cas de chaleur varient légèrement d'un endroit à un autre, puisque les autorités régionales disposent d'une certaine souplesse leur permettant d'adapter leurs seuils à la situation locale. Les seuils adoptés à Gatineau ont été établis par Santé publique du Québec.

Pour veiller à une identification rapide et exacte des tendances météorologiques locales qui respectent les déclencheurs établis, une surveillance saisonnière est en

**Figure 4: Alert protocol and examples of corresponding actions for the City of Gatineau**

| Étape                           | Indicateurs                                                                                                                                     | Exemples de mesures d'intervention                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Surveillance saisonnière</b> | Du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre                                                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer un message de prévention du risque associé à la chaleur et à la santé.</li> <li>• Dresser une liste des installations auxquelles la population pourrait avoir accès au cours des épisodes de chaleur accablante.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Surveillance active</b>      | Avertissement de chaleur accablante émis par Environnement Canada.<br>Température de l'air maximale prévue $\geq 30$ °C et humidex $\geq 40$ °C | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser les messages de prévention du risque associé à la chaleur et à la santé.</li> <li>• Informer les travailleurs municipaux des mesures de prévention et des comportements à adopter.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Avertissement</b>            | 2 journées consécutives où la température max. prévue sera de $\geq 31$ °C, l'humidex $\geq 40$ et la température min. $\geq 18$ °C             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer le public de l'emplacement des centres de rafraîchissement.</li> <li>• Rappeler aux travailleurs municipaux les mesures de prévention et les comportements à adopter.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Intervention</b>             | Indicateurs d'avertissement éprouvés, données de surveillance montrant une hausse des admissions à l'hôpital ou des décès en surnombre          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvrir le centre de coordination municipal.</li> <li>• Préparer les centres de rafraîchissement qui pourraient accueillir les populations vulnérables.</li> <li>• S'il y a lieu, maintenir les piscines publiques et les jeux d'eau ouverts le soir.</li> <li>• Assurer le transport des populations vulnérables qui n'ont pas accès à d'autres modes de transport vers les centres de rafraîchissement.</li> <li>• Créer un centre des médias et des communications.</li> </ul> |
| <b>Reprise</b>                  | Lorsque la menace est éliminée                                                                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermer les centres de rafraîchissement temporaires.</li> <li>• Informer la population, le centre d'opérations, les entités gouvernementales et les médias à propos de la fin des opérations.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                          |

vigueur du 1er mai au 30 septembre. Au cours de cette période, les autorités locales (avec Santé publique du Québec agissant comme responsable) collaborent étroitement avec Environnement et Changement climatique Canada. Ce partenariat permet un accès à des prévisions météorologiques rapides qui s'avèrent essentielles pour appuyer les décisions prises relativement à la délivrance d'un avertissement et à la prise de mesures d'intervention. En outre, pour assurer une uniformité à l'échelle des administrations, Santé publique du Québec a travaillé avec Santé publique Ottawa et d'autres municipalités de la région afin de veiller à ce que des messages uniformes soient transmis rapidement à la population et aux partenaires.

Lorsqu'Environnement et Changement climatique Canada diffuse un avertissement de chaleur accablante ou lorsque les températures devraient atteindre  $\geq 30$  °C et l'humidex  $\geq 40$ , la phase de surveillance active est déclenchée. L'équipe est mise en alerte. Au cours de cette étape, les membres du Centre des opérations d'urgence sont informés du changement en ce qui a trait à la situation et doivent être prêts à se mobiliser avec un court préavis. Si des températures extrêmes et de l'humidité sont prévues pendant au moins deux journées consécutives, tandis que les températures maximales doivent atteindre  $\geq 31$  °C, l'humidex  $\geq 40$  et les températures minimales  $\geq 18$  °C, un avertissement est diffusé. Des mesures d'intervention sont mises en place le troisième jour pour aider le public, plus particulièrement les populations vulnérables. Par exemple, Santé publique Gatineau diffuse de l'information sur la chaleur et la santé au public et aux groupes vulnérables dans certains lieux, comme les garderies et les résidences pour personnes âgées. La phase d'intervention du protocole est activée lorsque des indicateurs d'avertissement sont éprouvés, lorsque les données de surveillance montrent un transport accru vers les hôpitaux locaux et un taux d'admission supérieur ou lorsque des décès en surnombre sont observés. Lorsque la température ne représente plus un risque pour la santé des gens, la phase de reprise est déclenchée. Les leçons retenues servent à améliorer le système (figure 4).

## LE RÉSULTAT

Grâce à la collaboration de Santé publique du Québec, des organismes de santé de la région du sud et de la Ville de Gatineau, des déclencheurs ont été déterminés. Ils mettent l'accent sur la région, se fondent sur les liens entre la chaleur et la santé, en plus d'avoir été harmonisés à l'échelle de la province et parmi les administrations. Le protocole d'avertissement tient dorénavant compte de certains facteurs, comme la durée de l'épisode de chaleur, les températures maximum et minimum, ainsi que l'humidex. Le protocole est activé en plusieurs étapes qui sont associées à des mesures d'intervention particulières.

Lorsqu'un avertissement est diffusé, Gatineau collabore avec le Centre intégré de santé et de services sociaux et la Direction de santé publique afin de fournir des services aux groupes vulnérables, de diffuser des avertissements et d'offrir des renseignements pertinents sur la protection de la santé aux personnes dont

le risque est supérieur (p. ex. aînés). Le fait de transmettre de l'information sur la protection en cas de chaleur aide à accroître la sensibilisation à l'égard des risques et à augmenter les connaissances concernant les mesures à prendre pour protéger la santé.

## UN MOT DE GATINEAU

Selon Jacques Rathwell, coordonnateur des mesures d'urgence pour la Ville de Gatineau, la communication des risques pour la santé liés à la chaleur pour les personnes âgées et les autres personnes vulnérables représente l'une des tâches les plus difficiles que la Ville doit entreprendre au moment de mettre en œuvre son protocole d'avertissement. Pour obtenir de meilleures communications, M. Rathwell recommande un partenariat avec les organisations de la santé locale qui ont tendance à intervenir auprès des groupes plus vulnérables de la population. À Gatineau, les groupes locaux du secteur de la santé publique se sont également révélés utiles en dehors des périodes d'alerte en cas de chaleur, puisqu'ils diffusent des renseignements sur la santé et la chaleur pendant toute l'année.